

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par Lorena MATEO
☎ 04.90.28.18.37
Courriel : marchespublics@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/DST/LM

DÉCISION N° 2024-07/113

MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICE : CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE NAZARETH À VALREAS

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que l'entretien régulier de l'orgue de l'église Notre Dame de Nazareth à Valréas, bâtiment communal classé Monument historique, permet d'assurer son bon fonctionnement ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un marché public de prestations de service relatif au contrat d'entretien de l'orgue de l'église Notre-Dame de Nazareth à Valréas ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été envoyée aux entreprises MANUFACTURE D'ORGUES DENIS MARCONNET sise Épercieux Saint-Paul (42110), ARTIGIANA FORMENTELLI SAS sise Camerino (MC) (62032) et SARL ORGUES P. QUOIRIN sise Saint- Didier (84210) par courriel le 10 juillet 2024 indiquant comme date limite de réception des offres le 24 juillet 2024 à 12 h 00 ;

CONSIDÉRANT le prix comme critère unique de sélection des offres ;

CONSIDÉRANT que l'offre de l'entreprise MANUFACTURE D'ORGUES DENIS MARCONNET sise Z.A Le Chanasson, RN82 à Épercieux Saint-Paul (42110) est apparue économiquement la plus avantageuse et qu'elle répond aux attentes de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que les crédits sont inscrits au budget ;

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-2024-0729-DEC_2024_07

DÉCIDE

Article 1^{er} : le marché de prestation de service relatif au contrat d'entretien de l'orgue de l'église Notre-Dame de Nazareth à Valréas est confié à l'entreprise MANUFACTURE D'ORGUES DENIS MARCONNET sise Z.A Le Chanasson, RN82 à Épercieux Saint-Paul (42110). La durée du contrat est d'un an à compter de la notification du marché, reconductible tacitement trois fois un an.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'article 61558 du budget communal, pour un montant de 864 € HT soit un total de 1 036.80 € TTC.

Article 3 : Tout document afférent à ce marché public, notamment le contrat, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 29 juillet 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :
de la transmission en Préfecture, le 29 JUIL. 2024
de la publication sur le site internet de la Ville, le 29 JUIL. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-20240729-DEC_2024_07